







## Programme de la formation

### Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail

-  En groupe sur site
-  14 heures sur 2 jour(s)
-  Salarié en poste · De 4 à 10 participants
-  Sur devis
-  Éligible au CPF (Code : 335165)
-  Formation certifiante [RS5801](#) attribuée par France Compétences

### Description courte

La mission de Sauveteur-se Secouriste du Travail (SST) répond aux obligations fixées par le Code du Travail, qui impose à l'employeur-e :

- de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleur-se-s (art. L.4121-1),
- l'obligation d'organisation des secours (art. R.4224-16),
- la présence de secouristes (art. R. 4224-15),
- des obligations en matière de prévention des risques professionnels.

L'action de la personne SST s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel elle intervient.

### Profil des participants

L'ensemble des salarié-e-s

### Prérequis

Aucun

### Objectifs

Cette formation permet d'intervenir face à une situation d'accident du travail et d'agir en prévention afin d'éviter l'accident.

- être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- être capable de réaliser une protection adaptée
- être capable d'examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

### Aptitudes et compétences visées / attestées

8 compétences attestées (voir "contenu")

### Contenu

---

**CONTENU THÉORIQUE - 2H30****Le SST**

Les notions de base en prévention des risques professionnels  
La prévention des risques professionnels dans l'entreprise

**CONTENU PRATIQUE - 11H30**

Les actions "Protéger Examiner Faire Alerter/Alerter, Secourir

- PROTÉGER

- EXAMINER

- FAIRE ALERTER OU ALERTER

- SECOURIR (1 à 8)

Les 8 compétences sont :

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.
2. Protéger de façon adaptée.
3. Examiner la victime.
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.
5. Secourir la victime de manière appropriée.
6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

## Pédagogie et organisation

**Méthodes pédagogiques en présentiel et adaptées à l'apprentissage des adultes :** Tout au long de la formation, plusieurs techniques pédagogiques seront mises en oeuvre afin de s'adapter au groupe et ses attentes ainsi qu'aux objectifs visés, aux apprentissages à réaliser, etc...

**Matériels et outils pédagogiques :** conformes au référentiel INRS

- Plan d'intervention SST + pictogrammes
- Plan d'action prévention + pictogrammes
- 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- 1 lot de mannequins RCP avec dispositifs de protection individuelle
- 1 dispositif pour la formation en cas d'étouffement
- Divers matériels pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables
- Ordinateur portable + vidéo projecteur ou écran
- Aide-mémoire INRS « Sauvetage Secourisme du Travail » remis par courriel aux participant-e-s à l'issue de la formation

## Positionnement et Modalités d'évaluation des acquis

**Évaluation individuelle des compétences en utilisant les grilles de certification INRS :**

Épreuve 1 : Lors d'une mise en situation d'AT simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Épreuve 2 : Lors d'un entretien avec la formatrice, l'apprenant-e devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité de SST, et ses compétences en matière de prévention.

**Fiche d'évaluation qualitative de la formation (à chaud)**  
**Évaluation à froid après formation (1 à 6 mois éventuellement)**

## Mode de validation

Le certificat SST est obtenu si l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification INRS.

- Attestation de fin de formation (à tou-te-s les stagiaires)
- Certificat SST (valable 24 mois)

## Modalités et délai d'accès

- Modalités d'inscription : 15 jours maximum avant le début de la formation
- Envoi en amont des convocations, programme et règlement intérieur

## Référent handicap

**PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :** (*mise en place de compensation...*)

**Contact :** Référent handicap 02 51 84 95 55 / 06 28 70 45 28 / [nadiahadjeri@cadresenmission.com](mailto:nadiahadjeri@cadresenmission.com)

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Tout besoin particulier sera étudié avec soin

## Intervenant

**Christina G., Consultante Formatrice en Prévention des risques professionnels**

- Titulaire du certificat de « Formatrice SST » délivré par une entité habilitée et valide
- Titulaire du certificat de « Formatrice sécurité incendie » délivré par une entité habilitée et valide
- Titulaire du certificat de "CATS" (Concept d'Adaptation Tactique en Situation sur la gestion du stress, la faculté d'analyses et de discernement dans des situations à risques), délivré par une entité habilitée et valide

## Évaluations

4 inscriptions depuis le 27/10/2025

**Taux d'acquisition des compétences :**  **80 %** (1 évaluations)

**Satisfaction des apprenants :**  **5/5** (1 évaluations)